

Com'Infos

Le journal de la
commune
de MARTOT



N° 77



OCTOBRE
2020

COM . INFOS

Journal rédigé par les membres de la Commission Communication :

Flavien BARBIER

Josye COUTEAU

Daniel CLOUSIER

Agnès LARGEAU

Jean Paul COMBES

Pascal TASSERY

Thierry VALES

et imprimé sur le matériel de la mairie de Martot.

LE MOT DE LA RÉDACTION

Lors de la dernière réunion des membres de la Commission « Communication », il a été décidé de vous donner des informations concernant l'implication des membres du conseil dans la vie de la commune par leur participation à différentes réunions.

Ainsi, vous trouverez dans ce journal les différentes commissions communales et de la Communauté Seine Eure avec le nom des conseillers qui y ont adhéré.

SOMMAIRE

Pages	Rubriques	Pages	Rubriques
3 à 8	Au Conseil	30 . 31	Les jeux
9 à 18	On en parle	32 . 33	Net infos
19	Au programme	34	Solutions des jeux
20 . 21	Ca s'est passé	35	Jeu concours
22 . 23	Amicale Échos	36	Humour
24 à 26	Infos de l'école	37 . 38	Pub - Infos
27	Seine Eure infos	39 . 40	Trimestre en photos
28	Chez la voisine	42	Mémo pratique
29	Le saviez-vous ?		

AU CONSEIL

Le contenu intégral des délibérations est à retrouver sur martot.fr

9 JUIN 2020

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants qui composeront la Commission d'appel d'offres sous la présidence du Maire, M. François CHARLIER ou de son représentant.

Ont été élus :

Délégués titulaires :

Messieurs Flavien BARBIER, Michel QUENNEVILLE,
Daniel CLOUSIER

Délégués suppléants :

Messieurs Didier BLONDEL, Maurice DURUFLÉ,
Sébastien DELMOTTE

MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS DE LA COMMUNE DE MARTOT.

Travaux – Appels d'offres :

MM. François CHARLIER, Michel QUENNEVILLE, Maurice DURUFLÉ, Flavien BARBIER, Didier BLONDEL, Daniel CLOUSIER, Sébastien DELMOTTE

Voirie – Sécurité :

MM. Michel QUENNEVILLE, Guillaume LABIFFE, Flavien BARBIER, Sébastien DELMOTTE, Mesdames Franca DROUET, Marjorie LABIFFE

Communication :

MM. Jean-Paul COMBES, Flavien BARBIER, Daniel CLOUSIER, Agnès LARGEAU, Pascal TASSERY, Thierry VALES

SIEGE – Eclairage public - Cimetière :

MM. Maurice DURUFLÉ, Sébastien DELMOTTE, Michel QUENNEVILLE

Urbanisme – Agriculture – Environnement – Suivi de carrières:

M. François CHARLIER, Mmes Marjorie LABIFFE, Franca DROUET, Sabine STEENSTRUP, Marie GOMMÉ, MM. Michel QUENNEVILLE, Jean-Paul COMBES, Maurice DURUFLÉ, Flavien BARBIER, Guillaume LABIFFE, Pascal TASSERY

Enfance – Jeunesse - Questions scolaires :

Mmes Agnès LARGEAU, Stéphanie TASSERY, M. Jean-Paul COMBES

Commission culturelle – Sports – Loisirs – Ecole de musique :

Mmes Hélène GANDOSI, Franca DROUET, MM. François CHARLIER, Michel QUENNEVILLE, Didier BLONDEL, Daniel CLOUSIER

Membres de la commission culturelle extérieurs au conseil municipal : Alvès Paul, Autechaud Fabrice, Raynald Cardon, Guy Cartier, Robert Champion, Jocelyn Drouet, Marie-Claire Ducournau, Marie Gommé, Daniel Laffillé, Stéphanie Lecourt, Gérard Léger, Philippe Lemêle, Christian Tassel, Claudine Tassel, Thierry Valès

Finances :

MM. Daniel CLOUSIER, François CHARLIER, Michel QUENNEVILLE

Association des Maires : François CHARLIER

AU CONSEIL

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

- 1/ Membre titulaire : Monsieur Maurice DURUFLÉ
- 2/ Membre suppléant : Monsieur Sébastien DELMOTTE

Représentant de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

10 JUILLET 2020

TARIFS CANTINE 2020-2021

Le tarif normal passe de 3,15 € à **3,26 €**. Le tarif réduit, concernant les foyers non imposables sur le revenu, passe de 1,94 € à **2,00 €**.

TARIFS ET AIDES 2021

Le Conseil Municipal fixe les tarifs et les aides pour l'année 2021 :

- Location salle week-end 350 €
- Bons scolaires pour les collégiens 35 €
- Bons scolaires pour les lycéens 45 €
- Colis Noël Personnes Agées 55 €

Désignation de membres de la commission de suivi des carrières

Madame Marjorie LABIFFE, Messieurs François CHARLIER et Michel QUENNEVILLE

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil Municipal, conformément au décret n°2020-812 du 29 juin 2020 convoquant les conseillers municipaux en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants pour les élections sénatoriales. Les délégués titulaires élus sont :

- Monsieur Daniel CLOUSIER
- Monsieur Michel QUENNEVILLE
- Monsieur François CHARLIER

Les délégués suppléants élus sont :

- Monsieur Jean-Paul COMBES
- Monsieur Flavien BARBIER
- Monsieur Guillaume LABIFFE

Visite de la salle par la commission de sécurité

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est intervenue à la salle communale le 24 juin, un avis favorable à la continuation de l'exploitation de la salle a été émis mais quelques problèmes ont été soulevés. Dans les ERP la puissance électrique des appareils ne doit pas dépasser 20 Kw/h, actuellement la cuisine est équipée d'un réfrigérateur, un réchauffeur, une gazinière et un four à gaz et une friteuse, lorsque tous les appareils sont en marche les 20 kw/h sont dépassés. Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur la possibilité de supprimer la gazinière et la friteuse qui ne sont quasiment plus utilisées.

AU CONSEIL

Monsieur Flavien BARBIER questionne Monsieur le Maire concernant l'avancement des travaux pour la fibre. Monsieur le Maire l'informe que les travaux passage de la fibre sont réalisés à 60 % et qu'ils devraient reprendre fin août pour se terminer fin octobre, une période de 3 mois après la réception du chantier est ensuite dédiée au démarchage des opérateurs. La commune devrait donc être éligible à la fibre vers le mois de mars.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après la période de confinement dont nous venons de sortir il souhaite proposer aux Martotais une journée de partage autour d'un grand pique-nique qui pourrait se dérouler dans le parc du château fin septembre. Ce serait pour chacun l'occasion de se retrouver et la commune offrirait un verre de l'amitié à cette occasion. Monsieur le Maire demande à Hélène GANDOSSY et Franca DROUET, déléguées de la commissions loisirs, de bien vouloir réfléchir à l'organisation de cette journée.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2014 un contrôle de conformité des branchements de l'assainissement a été réalisé, à partir du mois de septembre les personnes dont les propriétés n'étaient pas en conformité vont être contactés par la CASE et la société SOGETI afin de définir les travaux à réaliser pour la mise en conformité. Pour la réalisation de ces travaux des aides de l'agence de l'Eau Seine-Normandie seront débloquées.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le projet associant la commune à la régie des 2 Airelles est en bonne voie. Plusieurs autres communes de l'agglomération sont intéressées par une convention de restauration collective. A la rentrée 2020 les repas servis par la Normande seront facturés à la commune à 2.64 € TTC et la commune refacture ces repas à 3.15 € aux parents d'élèves, une marge de 0.517 € permet donc à la commune de palier à une partie des frais de fonctionnement de la cantine (personnel, eau, électricité...). Actuellement les repas de la Régie des 2 Airelles sont facturés 4.20 €, il sera donc nécessaire de réunir les parents d'élèves afin de leur présenter le projet et d'avoir leur accord pour une augmentation du tarif d'1 € par repas. Il conviendra également que la commune prenne en charge la partie des frais de fonctionnement de la cantine supportée actuellement par les familles soit environ 2 500 €.

Concernant les aides aux familles, Monsieur le Maire propose aux conseillers de réfléchir à la possibilité de remplacer le dictionnaire offert en fin de CM2 à chaque élève passant en 6^{ème} par une calculatrice, une clé USB, une tablette... Le sujet sera de nouveau abordé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Concernant le bon de chauffage de 120 € versé chaque année aux foyers dans lesquels au moins une personne est âgée de plus de 66 ans Monsieur le Maire propose aux conseillers de réfléchir à la suite à donner à la distribution de ces bons sachant que dans l'ancien hôpital 126 appartements vont être mis à la location dans les 2 ans qui viennent. Peut-être faudra-t-il tenir compte des revenus afin d'aider les personnes en ayant réellement besoin. Le sujet sera de nouveau abordé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

15 SEPTEMBRE 2020

Désignation des délégués élus et agents pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

M. COMBES Jean-Paul, membre de l'organe délibérant, est désigné par le Conseil Municipal en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune de Martot.

Mme TESSON Caroline, membre du personnel bénéficiaire du CNAS, est désigné déléguée des agents par les bénéficiaires du CNAS notamment pour représenter la commune de Martot.

AU CONSEIL

Aide en faveur du Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au versement d'une subvention de 70 € en faveur du RASED.

Fixation des taux de taxe d'aménagement en fonction des zones du PLUI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 2%** ;
- d'instaurer pour les zones N et UZ, la taxe d'aménagement **au taux de 4%** ;

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de madame ZUMSTEIN du groupe TSE présente au Conseil Municipal le projet de parc photovoltaïque à l'étude sur la commune de Martot. Le site de 30 hectares ciblé pour ce projet est une ancienne carrière située au lieu-dit « Les Fiefs Mancels » sur des parcelles appartenant, pour une partie, à la SCI Héricher et, pour l'autre partie, à la CASE. Le projet consiste en la mise en place de 25 hectares de panneaux photovoltaïques divisés en 2 parties sur l'une sera installée une centrale solaire au sol accueillant des troupeaux ovins et intégrant une dimension agricole et sur l'autre sera aménagé un parking couvert par panneaux solaires.

Ce projet nécessite cependant une déclaration de projet afin de modifier le zonage de ces parcelles. Actuellement en zone A elles devront être classées en zone Npv.

Le revenu communal annuel de ce projet serait de 14 417 € et une taxe d'aménagement de 38 334 € sera versée à l'obtention du permis de construire.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le tracteur tondeuse du service technique est tombé en panne ; un devis de réparations de 372 € HT a été reçu, après réflexion, le tracteur ayant déjà 18 ans, il n'était pas raisonnable d'engager des frais de réparations alors qu'un budget de 8 000 € a été prévu au BP 2020. Il a donc fallu prendre une décision en urgence et acheter un nouveau tracteur tondeuse au prix HT de 3 777 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers un accord de principe concernant le relèvement de tombes au cimetière pour un montant TTC de 16 120 €, cette somme a été prévue au BP 2020 et fera l'objet d'un fonds de concours de 50 % de la CASE. Le Conseil Municipal donne son accord à cette dépense.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'ils recevront automatiquement toutes les convocations aux commissions communales et intercommunales qu'ils soient délégués ou non et ce dans l'optique que chacun soit au courant des sujets traités par les commissions. Il demande par ailleurs aux conseillers de bien vouloir confirmer leur présence auprès du secrétariat.

Vu les conditions sanitaires actuelles monsieur le Maire propose aux conseillers de repousser le repas des anciens prévu au mois de novembre au mois de mars 2021 et d'annuler le spectacle de Noël rassemblant les enfants de la commune à la salle communale et de le remplacer par une distribution de friandises dans les différents quartiers de la commune. Il charge Hélène GANDOSSI, Franca DROUET et Jean-Paul COMBES de l'organisation de cette distribution.

AU CONSEIL

13 OCTOBRE 2020

Avis concernant le projet de champ photovoltaïque : lieu-dit Saint Nicolas

Monsieur le Maire présente de dossier de la société Third Step Energy « TSE », investisseur et exploitant de centrales photovoltaïques, acteur indépendant de l'énergie solaire en France.

La production annuelle estimée est de 28 924 Mwh soit l'équivalent de la consommation électrique de 6 164 foyers par an.

Le site serait raccordé au poste source du Vaudreuil à une distance avoisinant les 14 km.

A ce jour, les parcelles concernées sont situées en zone N et AU.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DONNE un accord de principe pour l'implantation d'un champ de panneaux photovoltaïques sur une emprise au sol d'environ 30 hectares dans le secteur Saint Nicolas, dans une ancienne zone de carrières S'ENGAGE à effectuer les démarches auprès de la Communauté d'Agglomération Seine Eure pour classer la zone projetée en zone autorisant des équipements et constructions photovoltaïques dans le cadre de l'élaboration du PLUI-h.

Présentation des projets de la commissions travaux

Monsieur le Maire présente aux conseillers les devis demandés et étudiés par la commission voirie pour les travaux suivants :

Mairie :

- Installation d'un répéteur GSM, 3G, 4G par la société Pareuil' Elec pour un montant TTC de 1 236 €

Plateau sportif :

- Remplacement du portillon du terrain de tennis par la société CEMIEU pour un montant TTC de 1 032 €

- Remplacement de 36 m de grillage, de la barre au-dessus du portillon et de 4 poteaux endommagés au niveau de la clôture du terrain de tennis et reprise de 10 m² de sol souple + installation d'un panneau de consignes au niveau de l'aire de jeux par la société S.T.E.E.V. pour un montant TTC de 6 237.60 €

Sécurité incendie :

- Remise en état des bornes incendie défectueuses par la société TEAM MECA pour un montant TTC de 966 €

Cimetière :

- Réparation du portail et brossage et peinture de l'ensemble des grilles et du portail par la société CEMIEU pour un montant TTC de 4 950 €.

- Relèvement de 20 concessions abandonnées, création de 4 caveaux urne et de 8 caveaux 2 places par les pompes funèbres Monjanel pour un montant TTC de 16 120 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à ces travaux qui avaient été prévus financièrement au budget primitif et charge Monsieur le Maire de signer les devis.

QUESTIONS DIVERSES

Avis sur les bons de chauffage 2021

Monsieur le Maire propose aux conseillers que les bons de chauffage soient attribués aux seniors afin de faciliter leur maintien à domicile dans leur maison individuelle, les membres du CCAS seront consultés quant à l'âge retenu pour le versement des différentes aides pour l'année 2021. Une délibération sera prise par le Conseil Municipal dès que l'avis du CCAS sera connu.

AU CONSEIL

Désignation des élus communaux pour les commissions de la CASE (Communauté d'Agglomération Seine Eure)

Transitions numériques :

M. Daniel CLOUSIER

Transitions durables : Plan Climat Air Energie Territorial – Economie sociale et solidaire – Economie circulaire :

MM. Michel QUENNEVILLE, Flavien BARBIER et Daniel CLOUSIER

Parcours résidentiels :

M. François CHARLIER

Finances :

M. Daniel CLOUSIER

Action économique : Emploi/formation – Industrie - Logistique

M. François CHARLIER

Rayonnement touristique : Opérateurs touristiques/événementiel – Industrie – Logistique – Château de Gaillon – Conservatoire de musique

M. François CHARLIER

Santé - Télémédecine :

M. Daniel CLOUSIER

Aménagement du territoire : PLUI Axe Seine – Monde rural – Valorisation du patrimoine :

Mme Marjorie LABIFFE et MM. Jean-Paul COMBES et Sébastien DELMOTTE

Nouvelles filières de recyclage et propreté : Collecte/élimination – Nouvelles filières – Bâtiments communautaires (déchèteries) :

MM. Jean-Paul COMBES, Maurice DURUFLÉ et Sébastien DELMOTTE

Cycle de l'eau et préservation de la ressource : Eau – Assainissement – Ruissellement – Milieux naturels/Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

MM. Michel QUENNEVILLE et Guillaume LABIFFE

Coopérations internationales :

M. Maurice DURUFLÉ

Services à la personne : Petite enfance – Jeunesse – Relations avec le CIAS :

Mmes Agnès LARGEAU et Stéphanie TASSERY

Mobilités : Réseaux de transport – Voirie – Mobilités douces :

MM. Michel QUENNEVILLE, Daniel CLOUSIER et Guillaume LABIFFE

Sports et Loisirs :

Mmes Hélène GANDOSSI et Sabine STEENSTRUP

Attractivité commerciale et rénovation des centres bourgs : Commerces/artisanat – Rénovation centres bourgs :

Mme Marjorie LABIFFE

ON EN PARLE

Décès

Nous avons appris le décès de Francis Thiberge qui, de 1970 à 2003, a habité notre commune où il a été conseiller municipal de 1983 à 1996. Il a été inhumé à Martot au côté de son épouse le 21 juillet 2020.

Simone Aublé est décédée le 24 septembre 2020. Née à Martot, elle demeurait à Criquebeuf sur Seine; elle a été inhumée le 30 septembre au côté de son époux.

M. Borkowski Paul, père de Madame Turgis domiciliée rue de l'Eure, est décédé le 23 septembre 2020.

La commune présente ses plus sincères condoléances aux familles touchées par ces deuils.

LES CONSEILLERS AU SERVICE DE LA COMMUNE

Comme indiqué en page 2, nous allons dans chaque journal donner les principales réunions auxquelles vos élus ont participé.

Le Maire, vice président de l'agglomération Seine-Eure chargé de la commission sur l'aménagement du territoire (Plan local d'Urbanisme, Monde rural, Valorisation du patrimoine) a de nombreuses réunions sur ces sujets.

Notez que pratiquement chaque semaine, souvent le mardi, le Maire et les adjoints se réunissent pour évoquer les affaires de la commune et que le Conseil Municipal se réunit une fois par mois.

Malgré une période peu propice aux réunions (vacances et covid) certaines ont pu avoir lieu depuis la rentrée de septembre :

2 Réunions du conseil municipal

- * Commission travaux pour envisager les travaux de l'année et choisir les entreprises
- * Centre Communal d'action sociale
- * Commission culturelle
- * Réunion de concertation avec les Sociétés de carrières
- * Assemblée générale de l'Union des Maires et Élus de l'Eure
- * Comité syndical école de musique
- * Réunion avec les parents d'élèves pour l'évolution des repas pour la cantine scolaire
- * Commission CASE Cycle de l'eau, assainissement
- * Commission Enfance Jeunesse



BOOK - TROC NOUVEAUX HORAIRES

Françoise vous accueille les mardis
(en remplacement des mercredis) des
semaines paires entre 18h et 19h00 à la
bibliothèque située dans l'ancien loge-

ment de l'école.

Les prêts sont gratuits ; le principe est simple : vous venez avec un livre, vous repartez avec un autre.

Les personnes souhaitant faire un don de livres sont invités à se présenter lors de l'ouverture de la bibliothèque ou à prendre contact avec la mairie au 02.35.81.58.59



**N'OUBLIEZ PAS:
DES LIVRES À
VOTRE
DISPOSITION**

**GRATUITEMENT
DANS LA BOÎTE AUX
LIVRES SITUÉE PLACE
DE LA MAIRIE**

ON EN PARLE

ARBRE DE NOËL



En raison de l'épidémie, il n'est pas possible d'organiser comme habituellement l'arbre de Noël. Cependant, soucieux de maintenir un moment festif et de proposer aux enfants des friandises, une décision a été prise, portée par Hélène Gandossi et Franca Drouet : faire distribuer les friandises par le Père Noël qui circulera en calèche dans le village. Des informations plus précises vous seront communiquées quelques jours avant : date, heure et lieu du passage du Père Noël dans votre quartier.

Liste électorale

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie, lors des permanences, pour se faire inscrire sur les listes électorales. (Elections départementales et régionales en mars 2021)

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Nota : Vos inscriptions prendront effet à partir du 1er mars 2019.

AIDE FINANCIÈRE POUR LA CANTINE DES ENFANTS DE MATERNELLE



La mairie vous rappelle que vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour la cantine de vos enfants fréquentant l'école maternelle pour l'année scolaire 2020-2021.

Renseignements en mairie.

Résultats élections sénatoriales (3 sièges à pourvoir pour l'Eure)

La liste « Unis pour nos communes et la ruralité » a obtenu 2 sièges M. Hervé Maurey et Mme Kristina Pluchet. A noter que notre maire, François Charlier, figurait en 3ème position sur cette liste.

La liste « Ensemble pour l'Eure » a obtenu 1 siège qui, tant que M. Sébastien Lecornu sera au gouvernement, sera tenu par Mme Nicole Duranton, la 2ème sur la liste.

ON EN PARLE

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Les personnes qui ont mis une option sur la location de la salle pour 2021 et qui ne sont pas en possession de la **fiche de couleur verte** confirmant la location sont priées de se présenter au plus tôt en mairie où ce document leur sera remis.

Réunion des parents à propos de la cantine

Le maire avait invité les parents à une réunion concernant le projet de changer le traiteur s'occupant des repas scolaires. Après l'exposé de M. Lebars, directeur de la Régie des 2 aires, le Maire a apporté quelques précisions sur l'intérêt de changer de fournisseur. En effet avec les 2 aires, la qualité de la restauration sera assurée, ainsi que l'utilisation de produits provenant de circuits courts et la valorisation d'une démarche de développement durable. À noter que le bio entre dans la composition des repas à 36%.

Sur le prix du repas qui revient tout compris à 8.60 € en comptant le personnel, les parents seront appelés à payer 4.16 € (2.50 € pour les familles non imposables).

Un seul regret la faible participation des parents à cette réunion d'information très intéressante !

SITE DE LA COMMUNE

INFOS EN TEMPS RÉEL ,
UN RÉFLEXE : ALLER SUR LE SITE
www.martot.fr + Facebook



NOUVEAU À MARTOT

MÉMOIRES EN SEINE

*Quand jeunes et moins jeunes vous font partager
leur vision et leur histoire de la Seine
(memoires.seine-eure.fr ou
agglo-seine-eure.fr)*

Des animations ont commencé le 19 septembre et se poursuivent jusqu'au 11 décembre 2020. (Voir en page Seine-Eure agglo les animations à venir)

À noter le vendredi 6 novembre à 19h30

au Pôle Archives Seine Eure 11A rue Charles Cros à Louviers

une conférence sur le barrage de Martot par François Charlier, Maire de Martot

Conférence gratuite : inscription préalable auprès du pôle Archives au 02.32.50.86.36

Plus d'infos sur les activités en page Seine Eure Agglo

INFORMATIONS PAROISSIALES 2020

Le Prêtre : Abbé Augustin Kondel Ngom

Presbytère : 8 place du Maréchal Leclerc - 27340 Pont de l'Arche - Tél : 02 35 23 01 31

Messes à Martot Le dimanche à 9h30

8 novembre - 13 décembre - 10 janvier - 14 février - 14 mars

ON EN PARLE

ABATTAGE DES PEUPLIERS LE LONG DE L'EURE



Après la chute de plusieurs arbres ces derniers mois, il a été décidé de procéder à l'abattage des peupliers plantés le long de l'Eure.

Ces travaux décidés par l'Etat et financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie rentrent dans le cadre de la restauration de la continuité écologique sur le domaine fluvial de l'Eure aval : restauration de

végétation riveraine (abattage de peupliers et plantation d'essences locales essentiellement des chênes et des frênes). À noter que les photographies prises montrent bien que la plupart de ces arbres étaient malades.



MAINTIEN DE L'EAU DANS L'ÉTANG

Des travaux sont prévus dans l'étang : arrachage de la jussie, (plante invasive), limitation de la surface des plantations de saules et plantation de végétaux permettant d'empêcher la croissance de la jussie. (Photos page suivante)

Parallèlement, construction de murets dans les brèches qui alimentent l'étang, pour qu'à marée basse, il ne se vide pas complètement, comme c'est le cas depuis le remplacement du barrage par la passerelle.

Pour restaurer la continuité écologique de notre rivière Eure, l'effacement du barrage de MARTOT était une évidence pour les spécialistes de l'environnement. Pour les habitants et les usagers, ce projet inquiète et alimente les incertitudes. Depuis presque deux siècles sur ce secteur fluvial, les interventions humaines ont été nombreuses et souvent pénalisantes pour les riverains. Pour cette opération, j'ai constaté la volonté des services de l'état et de l'agence de l'eau de mettre en œuvre une écoute, une réflexion et une importante concertation. Cette démarche a été positive, à la hauteur des enjeux malgré le contexte difficile. La population a pu ainsi s'informer, comprendre et s'approprier ce projet écologique d'intérêt général.

Le Maire François CHARLIER

ON EN PARLE



Réduction des branches et troncs en copeaux



Travaux dans l'étang et sur les rives de l'Eure



ON EN PARLE

INFORMATIONS URBANISME EN ZONE URBAINE

CLOTURES

1- En limite d'emprise publique ou le long des voies

Sont interdits:

- * Les plaques en béton, en matière plastique, la tôle ondulée ou le fibrociment.
- * Les surélévations de murs par des éléments pare-vues fabriqués en matière plastique, aluminium, matériaux de synthèse, ainsi que les surélévations des murs traditionnels

Sont autorisés:

- * Les haies végétales composées d'essences locales et diversifiées, doublées ou non d'un dispositif à claire-voie de type grillage ou barreaudage de couleur verte ou grise et d'une hauteur maximum de 1.60 m mesurée à partir du niveau du trottoir.
- * Les portails et portillons ainsi que leurs piliers dès lors qu'ils sont d'aspect simple, opaque ou ajouré, et présentent une harmonie avec le reste de la clôture et les constructions situées sur le terrain considéré.

Quelques dérogations sont possibles suivant l'environnement : voir les services de la mairie.

2- En limites séparatives de propriété

- * La hauteur sera limitée à 2 mètres (hauteur calculée à partir du terrain naturel)
- * Le long des limites avec une zone naturelle ou agricole, les seules clôtures autorisées sont les haies d'essences locales et diversifiées, doublées ou non d'un grillage de couleur verte ou grise (murs pleins autorisés en zone UZ)

TAXE D'AMENAGEMENT

Pour avoir des informations sur le calcul de cette taxe et les modalités de paiement :

Cette taxe est due pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement. Elle est payable en 2 fois à la première et à la deuxième date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (Permis ou déclaration préalable).

Pour calculer votre taxe d'aménagement : www.taxe-amenagement.fr

Autres renseignements

et www.agglo-seine-eure.fr et contact@taxe-amenagement.fr

Projet « Jardin de MARTOT »

Un problème

L'augmentation constante de la population nous emmènera inévitablement à être confronté au problème de nourrir l'humanité de demain sans augmenter notre dépendance énergétique vis à vis du pétrole.

L'agriculture industrielle est à bout de souffle et dépassée : course aux rendements, aux engrais, aux pesticides, à la monoculture, à la standardisation des semences et à l'utilisation de plants OGM, aux énergies fossiles le tout sous le contrôle directe ou indirect des multinationales....



Constat complètement en phase avec le rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) du 08/08/19 qui recommande notamment de changer nos modes de culture pour limiter le réchauffement climatique.

Il faut réconcilier l'homme et la terre et changer notre logiciel du toujours plus.

"Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants" (St-Exupéry)

Voulons-nous faire partie du problème ou de la solution ?

La bonne nouvelle, c'est qu'une autre agriculture est possible. On l'appelle la culture permanente ou permaculture. Elle permet de produire de manière écologique une grande diversité de légumes et de fruits de qualité sur des surfaces limitées dès lors que l'on respecte la vie des sols et le fonctionnement des écosystèmes naturels.

La permaculture repose sur trois grands principes : prendre soin de la terre ; prendre soin des hommes ; partager équitablement les ressources.

C'est bien loin d'être une « simple » méthode de jardinage mais une philosophie globale.

Elle s'inspire de l'écologie naturelle en positionnant chaque élément judicieusement pour interagir ; le déchet de l'un devient le produit de l'autre.

Elle prend le meilleur des savoirs ancestraux en l'améliorant avec la technologie moderne pour aider à se réapproprier les gestes et cultiver soi-même sa propre nourriture.

Elle permet également de réduire considérablement le temps d'entretien du jardin.

En quoi consiste le projet ?

Au sein d'un espace global mis à notre disposition par la mairie, le projet consiste à créer un jardin partagé, familial et pédagogique en permaculture au sein de notre commune.

Il s'agit d'attirer l'attention de la population et des collectivités de l'intérêt du développement de ces jardins qui :

- favorisent les échanges d'expériences et de partages de savoirs intergénérationnels et culturels entre les **citoyens**.
- permettent de sensibiliser les utilisateurs ou visiteurs à une alimentation saine et économique en préservant la nature afin d'instaurer un lien **social** autour de cette thématique.
- **éduquent** les plus jeunes et rappellent aux plus anciens les gestes éco-responsables, les enjeux écologiques mais aussi participent à l'apprentissage du compostage et font porter un nouveau regard sur l'environnement, l'écosystème et nos habitudes alimentaires.

Un jardin en « Permaculture » vise à concevoir un lieu de convivialité et de bien être global : physique, psychique, éducatif, artistique, productif, économe mais également autonome.

Projet « Jardin de MARTOT » (suite)

Le but

Cet espace, réduit dans un premier temps, sera un lieu d'échange et de partage **autour des principes de la permaculture** et exclut évidemment tout usage d'engrais chimiques ou de pesticides. Il sera cultivé par notre collectif mais largement ouvert au public ainsi qu'à l'école.

Il sera une réussite dans la mesure où il permettra une prise de conscience par le plus grand nombre des enjeux du développement durable, de mieux vivre, mieux consommer, mieux observer et mieux comprendre la nature, le tout dans une ambiance conviviale et sereine.

Comment ?

Le terrain nu pourra être préparé avec exclusivement de la récupération ou des dons pour le démarrage (une cabane pourra y être installée afin de récupérer l'eau de pluie dans une cuve, au minimum).

Une association loi 1901 sera rapidement créée afin de se structurer et de définir nos principes d'échanges libres de savoirs et d'idées. Nous définirons ainsi tous ensemble quelques soient les possibilités et volontés de chacun, les expérimentations et fonctions que nous souhaitons mettre en avant.

Cela permettra également de récolter des fonds afin de mieux aménager et surtout d'effectuer le « design » global du futur site que nous imaginerons ensemble.

Et après ?

Selon l'avancement et la diversité du jardin, des panneaux d'information et des visites commentées permettront à chacun de pouvoir **reproduire ces techniques dans son jardin** (ou sur son balcon).

Nous organiserons régulièrement des **moments conviviaux et festifs** pour présenter les réalisations et **partager les récoltes**.

Sa mission principale de fédérer la population autour de la même philosophie étant atteinte, l'association sera ouverte, **sans limite**, à toutes expérimentations des diverses méthodes et principes respectant la vie des sols et le fonctionnement des écosystèmes naturels en lien, de près ou de loin, avec la transition écologique. (Compostage, lombriculture, aquaponie, serre passive, bouturage, énergies renouvelables, apiculture, produits de soins naturels, troc de graine ...) Dans l'espoir d'être une « vitrine » locale et une source d'inspiration pour tous.

Mais d'abord ...

Pour réaliser ce projet, nous avons besoin de curieux, novices ou experts, jeunes ou moins jeunes, étudiants, travailleurs ou retraités, habitants de Martot en priorité mais pas nécessairement ; quelque soit le temps à y consacrer nous avons tous quelque chose à partager.

Merci de me contacter même pour un renseignement sans engagement
Flavien Barbier. 5 rue de Saint pierre – 06/76/96/82/04

ON EN PARLE



Gest-Admin-Lc

MARRE DE VOTRE PAPERASSE !
Je peux vous aider
Assistante Administrative Freelance
Vous êtes artisan, commerçant,
association, indépendant ou TPE

Je vous apporte un réel soutien pour optimiser la gestion des tâches administratives de votre entreprise, afin de vous soulager d'une partie barbant mais indispensable, celle-ci vous laisse du temps pour vous concentrer sur votre cœur de métier.

Je prends en charge votre facturation, les encaissements, le recouvrement de créances, la tenue de votre CRM, je prépare les états de paiements, les éléments de paies, vos notes de frais, le suivi et l'optimisation de votre trésorerie, je prépare tous les documents à transmettre à votre expert-comptable...

Pour me joindre 06 30 03 76 02

SIRET 831 596 465 00011

ON EN PARLE

GRAVITY : PARC DES DÉFIS

Venez vivre des sensations inédites au Parc « Gravity » rue aux Thuilliers à Saint Pierre lès Elbeuf.

Concept : Pratiquer l'escalade de loisirs 100% fun. Un parc indoor permettant de grimper au sommet des « buildings » de grimper aux murs ou de se jeter du haut d'une grue de 7 mètres.

Activités pour tous les âges à partir de 5 ans et un espace « kids » pour les moins de 5 ans.



Horaires :

Période scolaire : mercredi et dimanche 10h -12h et 14h -19h
Samedi 10h -12h et 14h -23h

Vacances scolaires : ouvert 7 jours sur 7 : 10h –12 h et 14h - 19 h
Vendredi et samedi jusqu'à 23 h.

Contact : 07 66 30 87 80 ou @gravity-parc-des-defis.fr

AU PROGRAMME

Don du sang : calendrier 2020

L'Établissement Français du Sang vous donne rendez-vous à la salle communale
Le mercredi 18 novembre 2020 de 15h à 19h30

Le calendrier des dates pour 2021 sera donné dans notre numéro de janvier.

N'oubliez pas de noter ces dates sur votre agenda pour les rendez-vous de générosité.

www.dondusang.net



*N'oubliez pas le passage à l'heure d'hiver qui aura lieu dans la nuit du
dernier samedi d'octobre.*

*Pour ceux et celles qui se posent à chaque fois la grande question lorsque vient le temps de
changer l'heure : **On avance ou on recule ?***

Voici la méthode : ...en OCTOBRE : Se termine par RE donc on REcule l'heure

...en AVRIL : Débute par AV donc on AVance l'heure

Il faut juste s'en souvenir ! C'est cool hein ??

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE ET HOMMAGE À DEUX SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE

Mercredi 11 novembre 2020,
les habitants sont conviés :

À 16 h à un rassemblement au cimetière

devant les tombes des 2 soldats
morts pour la France :

Anthime Berthelin et Edouard Lefevre

Puis à 16h30 au monument aux morts,

place de la mairie,

pour rendre hommage aux combattants de
la première guerre mondiale
et aux victimes de tous les conflits.

Ces cérémonies seront suivies
d'un vin d'honneur.

REPAS DES ANCIENS

**L'épidémie de coronavirus
qui se prolonge nous oblige à annuler ,
cette année, le repas des anciens et à le
reporter en novembre 2021**

EXPOSITION DE PEINTURES

La commission culturelle lors de sa der-
nière réunion **a envisagé, à son grand re-
gret, l'annulation de l'exposition de
peinture de janvier 2021.**

**Le 23 novembre, une nouvelle réunion
aura lieu pour prendre une décision
définitive à ce sujet.**

Ce sera aussi l'occasion pour les respon-
sables de la commission, Hélène Gandossi
et Franca Drouet de faire des propositions
pour d'autres animations possibles dans
l'année ; chacun des membres est invité à
réfléchir et à apporter ses idées lors de
cette prochaine réunion .

(Photo dans le trimestre en photos)

VŒUX DU MAIRE

Le maire n'est pas en mesure, en raison
de l'épidémie ,de préciser si cette céré-
monie pourra avoir lieu.

Des informations vous seront données
en temps utile.

ÇA S'EST PASSÉ À MARTOT

RENTRÉE SCOLAIRE : LE PLAISIR DE RETROUVER L'ÉCOLE ET LES COPAINS



DON DU SANG GESTE ALTRUISTE ET BÉNÉVOLE !

La collecte de sang organisée le 22 juillet 2020 par l'EFS-Normandie avec la collaboration de l'Association « TI'TOINE », a permis d'accueillir 58 donneurs (dont 8 nouveaux).

Rappel : Il faut être âgé de 18 à 70 ans pour donner son sang. Sur 12 mois, les femmes peuvent faire 4 dons et les hommes 6 .

ÇA S'EST PASSÉ À MARTOT

JOURNÉES DU PATRIMOINE AU CHÂTEAU



Les 19 et le 20 septembre étaient organisées, à l'initiative de Seine Eure agglo des activités dans le cadre des journées européennes du patrimoine:

- * Visite commentée du domaine de Martot par Delphine Butelet chargée de mission de valorisation du patrimoine et Anaïs Levillain de l'office du Tourisme seine-Eure.

- * Découverte du portail « Mémoires en Seine » avec de nombreux témoignages « vidéo » autour de la Seine proposés dans différentes salles du premier étage.

- * Des documents exposés dans une pièce consacrée au Château de Martot



- * Des explications avec maquettes sur les inondations



- * Une séance de contes et légendes autour de la Seine par Jean-Patrick Beaufreton



Assemblée Générale de l'Amicale de Martot du 25 septembre 2020



L'assemblée Générale de l'Amicale a eu lieu le 25 septembre 2020 à la salle des Fêtes de Martot en présence de 20 Personnes.

Mme Garin, la Présidente a ouvert la séance en excusant Mesdames Joelle Quenneville et Edith Deboos ainsi que Monsieur Paul Alves de leur absence.

Rapport Moral :

La Présidente a énuméré les différentes activités qui ont été organisées durant cette année perturbée par le confinement ainsi que par les restrictions qui ont suivi. Celles-ci ont connu une participation moindre que d'habitude. Peut-être faudra t'il prévoir une nouvelle organisation ou un changement de date. Le loto, s' il a accueilli un peu moins de joueurs a, grâce à une plus grande vente de cartes, connu son succès financier habituel.

RAPPORT FINANCIER :

La Présidente, en l'absence de la trésorière, présente le rapport financier. Celui-ci fait apparaître un reste positif de 1097,55. Elle remercie la municipalité de sa subvention.

Le rapport montre une gestion saine de la comptabilité.

Les membres présents remercient la Présidente et la Trésorière de leurs rapports, approuvent ceux-ci et les félicitent pour la bonne tenue des comptes.

ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Sont élus ou réélus à l'unanimité des présents et pour 3 ans: Alves Paul, Barbier Françoise, Blondel Yohann, Combes Jean-Paul, Drouet Jocelyn, Poussier Cathy, Quenneville Joëlle.



DIFFÉRENTES ACTIVITÉS :

BIBLIOTHÈQUE : Françoise Clousier annonce que le jour de sa présence à la bibliothèque n'est plus le mercredi mais le mardi 1 semaine sur deux de 18h à 19h. Un stock d'environ 500 livres attend chaque visiteur.

Toutes les activités de l'Amicale sont suspendues au moins jusqu'en Janvier 2021. Une réunion mi-décembre du conseil d'administration prendra de nouvelles décisions en fonction de la situation sanitaire.

Le secrétaire propose que l'élection du nouveau bureau de l'association soit aussi reportée à cette date. Cette proposition est adoptée par l'assemblée.

Pour finir, Mr Flavien BARBIER a présenté à l'assistance **son projet de « Jardin Partagé de MARTOT »** qu'il souhaite mettre en œuvre dans les mois qui suivent. Il obtient pour cela le soutien de l'Amicale.

La président clôt à 19h30 la séance et propose de se réunir autour d'un pot de l'amitié pour continuer la discussion.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Activités	Fréquences	Horaires	Contact
Broderie / tricot-crochet	tous les mardis (en alternance)	14h30 à 18h	Édith DEBOOS
Théâtre	Tous les lundis (enfants)	17h30 à 19h30	Yohann BLONDEL
	(adultes)	19h30 à 21 h	«
Bibliothèque	Tous les mardis des semaines paires	18h -19h	Françoise CLOUSIER



Infos de l'école

CLASSE DES GRANDS FABRICATION DE GATEAUX AUX NOIX

Nous avons ramassé des noix pendant plusieurs jours au parc du château avant la cantine.

En classe par groupes nous avons :

- Décortiqué les noix
- Cassé les œufs
- Mis la crème fraîche
- Mélangé le tout
- Ajouté le sucre, la farine, les noix et la levure
- Mélangé le tout
- Versé le tout dans un moule à cake.

Après il fallait faire cuire 45 minutes à 200 degrés et laisser refroidir.

DELICIEUX





Infos de l'école

Ingrédients pour 6 personnes
150 gr de noix écrasées
2 œufs
100 gr de sucre roux
80 gr de farine
1 sachet de levure
1 pot de crème fraîche de 20cl





Infos de l'école

suite

Rentrée en musique 2020 classe de Joëlle

Pendant la première semaine, on a écouté et donné notre avis sur des musiques qu'une dame de l'Éducation Nationale nous avait envoyées.

- On a trouvé que « **des chansons plein la tête** » c'était pour des fêtes, des anniversaires...

- **Maria Suzanna** nous a plu parce que ça raconte l'histoire d'une fille qui change tout le temps d'école et donc d'amis. On était un peu ému en écoutant cette musique.

- On a surtout beaucoup aimé "**Bilude**" parce que la musique est rythmée. C'était bizarre car des sons ont été ajoutés, ça ne gêne pas mais au contraire ça rajoute de la sensation, ça augmente en crescendo comme dans le "Boléro de Ravel" que l'on a étudié l'année dernière.

On a voulu faire pareil, alors, on a choisi les 4 saisons de Vivaldi que l'on connaissait. « L'été » nous a fait penser aux passages comme dans Bilude qui se répètent. On a choisi de rajouter, nous aussi des sons.

Des tapotements: en tapant le crayon sur notre table.

Des frottements: en frottant un crayon sur notre règle.

Des secouements: en agitant notre trousse.

Des claquements: en tirant puis en lâchant les élastiques de nos pochettes.

Joëlle nous a enregistrés.

**On a vu et écouté le film, c'est vraiment bien,
Nous sommes très contents de notre réalisation !!**

Les élèves de la classe de Joëlle HIVERT CE2/CM1/CM2

CE2 : Gabin , Noa

CM1 : Amelia, Nino, Abby

CM2 : Luna, Baptiste, Capucine, Margot, Qays, Djilane.



PROGRAMME MÉMOIRES EN SEINE

Vendredi 23 octobre à 19h

Au Pôle archives Seine Eure

Visite commentée de l'exposition « Que d'eau, que d'eau ! »

Sur inscription préalable auprès du Pôle archives

Vendredi 6 novembre à 19h30

Au pôle archives Seine-Eure

Conférence « Le barrage de Martot : vie et mort d'un ouvrage d'art »,

Par François CHARLIER, maire de Martot

Conférence gratuite. Sur inscription préalable auprès du pôle archives

Samedi 14 novembre à 14h30

Au Pôle archives Seine-Eure

Visite commentée de l'exposition « Que d'eau, que d'eau ! »

Sur inscription préalable auprès du Pôle archives

Vendredi 27 novembre à 19h30

Au pôle archives Seine-Eure

Conférence « Le barrage de Port-Mort »,

Par Jean-Pierre Legendre, ancien responsable des écluses de Port-Mort-Notre-Dame-de-la-Garenne

Conférence gratuite. Sur inscription préalable auprès du pôle archives

Vendredi 4 décembre à 19h30

Au pôle archives Seine-Eure

Conférence « Quand la Seine déborde » par Jérôme Chaïb.

Conférence gratuite. Sur inscription préalable auprès du pôle archives

Dédicace des ouvrages de J. Chaïb à l'issue de sa conférence (selon places disponibles).

Coordonnées du Pôle Archives Seine-Eure : 11A rue Charles-Cros, Louviers
(02.32.50.86.36)

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Nous vous rappelons que la dernière collecte des déchets verts aura lieu le vendredi 27 novembre 2020

C'EST MEILLEUR CHEZ LA VOISINE

La soupe **Phở bò** : une spécialité originaire du Vietnam

La soupe **Phở bò** est une spécialité originaire du Vietnam servie dans de grands bols asiatiques. Composée d'un délicieux bouillon, de viande, de nouilles de riz, de pousses de haricots mungo, d'épices et d'herbes aromatiques, les vietnamiens la dégustent au petit déjeuner ! A vos baguettes !

Pour 4 personnes : Préparation : 15 minutes / Cuisson : 15 minutes

300 g de bœuf maigre

1 petit piment rouge

1 petit bouquet de coriandre

3 oignons nouveaux ou rouge

300 g de nouilles de riz

- 500 cl de bouillon de bœuf
- 1 étoile de badiane

1 morceau de gingembre de 2 cm

4 cuillères à soupe de sauce Nuoc-mâm

1 citron vert

100 g de pousses de haricots mungo (appelés familièrement germes de soja)

quelques feuilles de menthe

Détaillez le bœuf en fines lamelles, faites cuire les nouilles de riz selon les indications figurant sur le paquet. Ciselez la coriandre, émincez le piment et les oignons nouveaux

Portez à ébullition le bouillon de bœuf, avec la badiane, le gingembre pelé et émincé. Couvrez et laissez cuire doucement pendant 12 minutes.

Dans 4 grands bols versez 1 cuillerée à soupe de sauce Nuoc-mâm, répartissez les nouilles et les lamelles de bœuf, et versez le bouillon brulant. Parsemez de feuilles de coriandre, de piment, de feuilles de menthe, et d'oignons nouveaux. Servez avec le citron vert et les pousses de haricots mungo sur le côté.

Le saviez-vous ?



La commune italienne de Nortosce ne compte plus que deux habitants et tous deux portent des masques lorsqu'ils se rencontrent, relate. Selon eux, «c'est une question de principe».

La petite commune italienne de Nortosce ne compte que deux habitants, mais ceux-ci préfèrent ne prendre aucun risque lorsqu'il s'agit de respecter les règles sanitaires. Ainsi, lorsqu'ils se rencontrent, ils portent des masques et se tiennent à un mètre l'un de l'autre. Les retraités Giovanni Carilli, 82 ans, et Giampiero Nobili, 74 ans, n'ont pas de voisins et quittent rarement leur commune située à une altitude de 900 mètres dans la province de Pérouse en Ombrie, populaire auprès des touristes. Mais malgré leur éloignement, ni l'un, ni l'autre ne se sentent protégés du virus, qui a coûté la vie à près de 37.000 personnes en Italie.

«J'ai très peur du virus. Si je tombe malade, je suis seul, qui s'occuperait de moi?», a confié Giovanni Carilli, ajoutant qu'il veut continuer à vivre en s'occupant de ses moutons, de ses vignes, de ses ruches et de son verger.

«J'aime ma vie», renchérit-il. Lorsque les deux retraités se rassemblent chez Carilli pour leur traditionnel espresso, ils prennent place à une table de deux mètres de long, chacun à son extrémité, et ils n'oublient jamais de respecter une distance sociale lors de leurs promenades régulières. Son voisin estime qu'il serait irrespectueux pour l'un ou l'autre d'ignorer les mesures strictes mises en place pendant la pandémie, malgré leurs circonstances plutôt exceptionnelles.

Après avoir dévalisé un garage à Sunderland, en Angleterre, un voleur a laissé sur place un sac contenant du courrier lui étant adressé, ce qui a conduit les agents directement à sa porte d'entrée.

Malcolm Pyke, voleur expérimenté, vient d'écoper de quatre ans de prison suite à un cambriolage commis en mars dans la ville anglaise de Sunderland.

Entré par effraction dans un garage, il y avait dérobé pour 150 livres sterling, soit près de 165 euros, de matériel, mais avait laissé sur place un sac qui contenait des courriers portant son nom et son adresse. La gaffe du criminel a permis aux forces de l'ordre d'effectuer une perquisition au domicile de l'intéressé et de retrouver le matériel volé.

Malcolm Pyke «est un voleur prolifique qui a toujours fait preuve de mépris pour la loi et pour le bien-être des autres». Au cours de sa garde à vue, Malcolm a fini par reconnaître trois autres cambriolages commis préalablement.



LES JEUX

Solutions en page 34

Charade

Mon 1^{er} est constitué d'arbustes

Mon 2^{ème} est une céréale

Trouve mon 3^{ème} : mon, ton, ...

Il faut se méfier de mon tout : qui s'y frotte, s'y pique !



<http://www.mozartcontingia.com>

Trouve les 7 différences...



Devinette

Quel est, à l'automne, le gâteau détesté par les balayeurs ?

Blagues

Comment appelle-t-on un très jeune enseignant vampire ?

... Et vous trouvez ça drôle ?

L'automne est le printemps de l'hiver où chaque feuille est une fleur !



Les sanglots longs des violons de l'automne blessent mon cœur d'une langueur monotone.

- * Hein.
- * Il pleut. J'me fais chier
- * Ah !...

SOLUTIONS PAGE 34

Horizontalement :

- 1- c'est partir !
- 2- à zéro
- 3- pour une petite mousse / mec du A vertical ?
- 4- orientale de France
- 5- lier sur le feu
- 6- complètement à gauche
- 7- une partie / infinitif
- 8- tapent sur le système

Verticalement :

- A- pas forcément marrante
- B- bien de chez nous
- C- part de chez nous
- D- une perle sans valeur
- E- encore / fixa à l'envers
- F- plus qu'un agenda
- G- rendre plus fort
- H- firent ou défirent la barbe

MOTS CROISES
par Monique CAILLOU

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

SANTÉ CONNECTÉE

Nos smartphones sont aujourd'hui de véritables plates-formes capables de surveiller notre activité physique et notre santé. Voici une sélection d'accessoires pour rester en forme.

Vérifier son activité: Montre GALAXY Active 2 de Samsung



Elégante, disponible en 40mm et 44mm, la montre d'activité de Samsung suit chacun de nos mouvements et détecte automatiquement sept activités dont la natation. Dotée d'un capteur cardiofréquence-mètre, la montre assure notre suivi cardiaque et nous alerte lorsqu'il est temps de marquer une pause. Elle offre une autonomie d'une journée et se recharge par induction.

Astucieux et classe: en prenant une photo, on peut coordonner le fond du cadran avec sa tenue du jour.

Prix à partir de 249 euros

Écoutez son cœur: Tensiomètre BPM Core, de Wthings



Un acte simple et facile à réaliser pour surveiller sa santé. Ce tensiomètre connecté permet de mesurer sa tension, sa fréquence cardiaque et son ECG. Le BPM enregistre chacune de vos mesures, les commente et vous propose de conserver un historique à partager avec votre médecin.

Prix: 250 euros

NET . INFOS

Surveiller son poids: Balance Master Coach Terrailon



D'un usage à portée de tous, cette balance a simplement besoin d'être connectée en wifi reconnue dans une application dédiée pour fonctionner. Jusqu'à huit personnes peuvent y être inscrites. Seront successivement mesurés à chaque pesée: le poids, l'écart de poids, l'indice de masse corporelle, la masse grasseuse, la masse musculaire, la masse hydrique puis la masse osseuse.

Prix : 100 euros

Préserver sa sécurité: Ethylotest Ocigo, d'Olythe



Vous doutez de votre taux d'alcoolémie avant de reprendre la route? Créé par Olythe, une start-up d'Aix-en-Provence, cet éthylotest saura vous dire si vous pouvez ou non conduire.

Fonctionnant sur batterie, l'appareil s'utilise en quelques secondes et effectue sa mesure à l'aide du procédé de détection spectroscopique infrarouge. Pratique: outre le taux d'alcoolémie, l'application précise la durée estimée pour que ce taux revienne à la normale.

Prix: 250 euros

SOLUTIONS DES JEUX

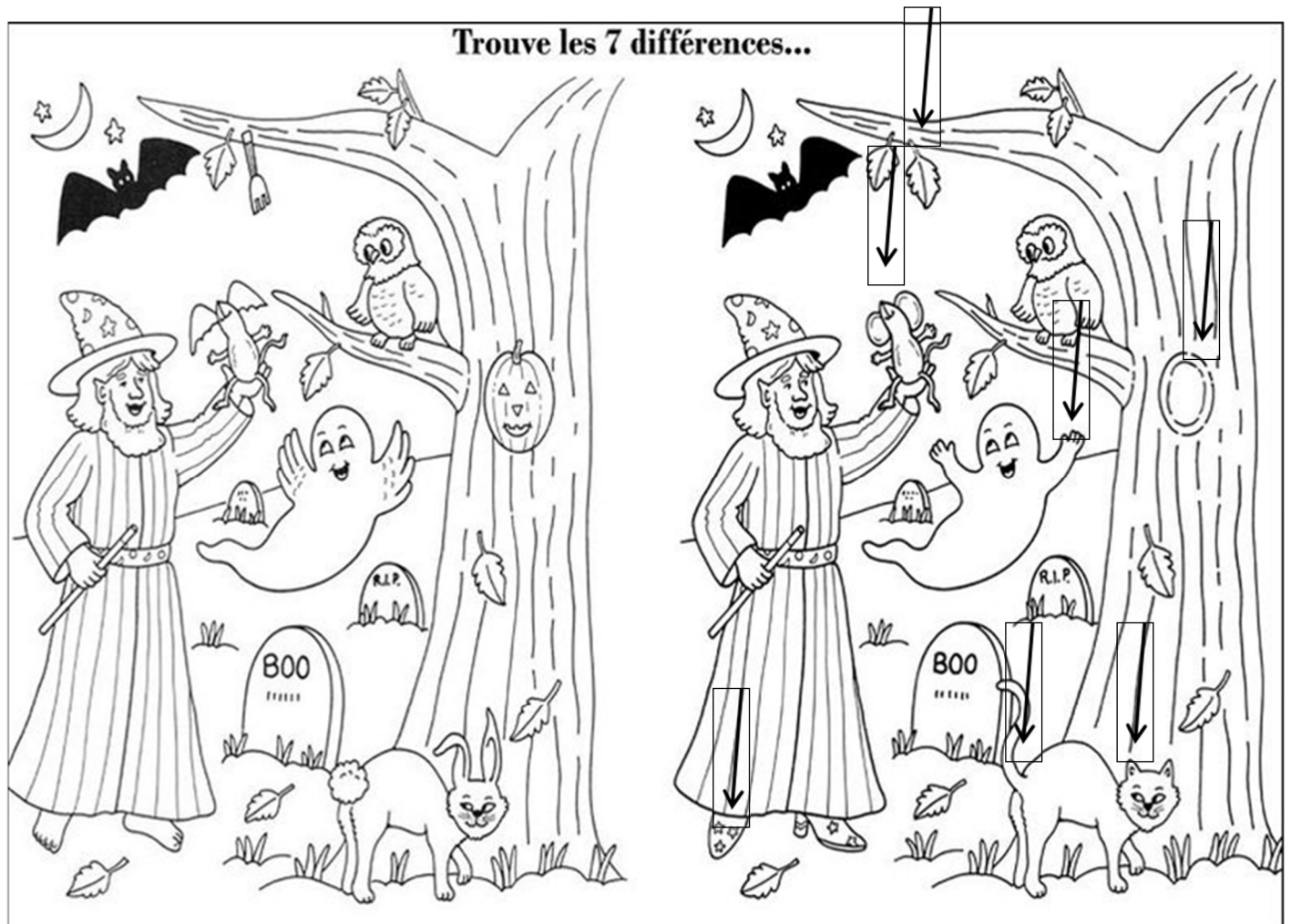
Solution mots croisés

Charade : haie – riz – son (hérisson)

Devinette : le millefeuille

Blague : un enseignant (un an saignant)

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	D	E	M	A	R	R	E	R
2	R	U	I	N	E	E		A
3	O	R	G	E		G	U	S
4	L	O	R	R	A	I	N	E
5	E	P	A	I	S	S	I	R
6	S	E	N	E	S	T	R	E
7	S	E	T		I	R		N
8	E	N	E	R	V	E	N	T



RÉSULTAT DU JEU CONCOURS N° 76



JEU CONCOURS

Un tirage au sort parmi les bonnes réponses a désigné Léonie BARBIER comme gagnante. Elle se verra donc remettre une récompense. **Félicitations !**

Voici la réponse :

Une chaussure = 10 un danseur = 5

Les lunettes = 2 un gant = 20

Dernière ligne :

$10 + (5 + 20 + 20 + 2 + 10 + 10) \times 2$

$10 + (67) \times 2 = \mathbf{144}$

Three shoes = 60
Shoe + Dancer + Dancer = 30
Sunglasses + Dancer + Sunglasses = 9
Shoe + Glove + Sunglasses = 42
Shoe + Dancer x Sunglasses = ?

J'attends vos réponses les génies 🤔

Nouvelle énigme

Que dois-je faire, pour affirmer que la table est plus petite que la chaise, la fourmi est plus grande que le tigre et l'enfant est aussi grand que l'adulte ?



.....
Veillez découper et déposer votre bulletin réponse du « Com-infos n°75 » dans la boîte aux lettres de la mairie **avant le 30 NOVEMBRE 2020.**

Nom et prénom :

Adresse :

Réponses :

.....

Humour

Un petit bijou de texte avec jeux de mots:

Au Père Spicace,

Un grand malheur est arrivé à l'abbaye et j'ai la pénible mission de vous en faire part.

Mardi soir, pendant que l'abbé Nédicte donnait les dernières grâces, l'abbé Quille perdit l'équilibre dans l'escalier et tomba inanimé dans les bras du Père Iscope.

Les révérends pères, en perdant l'abbé Quille, perdaient leur seul soutien.

Un seul restait joyeux: le père Fide.

Quant à l'abbé Tise, il n'y comprenait rien. Il aurait bien voulu que le saint Plet l'aide à comprendre ce qui s'était passé mais rien n'y fit.

Après l'accident de l'abbé Quille, on alla chercher le Père Manganate et le Père Itoine, les deux médecins de l'abbaye.

Ils pensaient ranimer le malheureux mais leurs efforts furent vains et celui-ci décéda peu après.

Le lendemain fut donc célébré son enterrement. Chacun fut appelé à l'abbaye par les célèbres cloches du Père Sonnage. La messe fût dite sur une musique de l'abbé Thoven.

Le père Ocquet fut chargé du sermon et comme il n'y avait pas de chaire, il monta sur les épaules du Père Choir.

A la fin de l'homélie, le Père Cepteur fit la quête et remit les dons ainsi recueillis à notre frère africain: l'abbé N'Pé.

Après la messe, une grande discussion s'engagea pour le transport de la bière: l'abbé Canne et l'abbé Trave voulaient passer par les champs.

Le Père Clus s'y opposa.

L'abbé Casse en fut enchanté.

Le Père San avec sa tête de turc ne voulait rien entendre.

Le Père Vers et le Père Nicieux semaient le doute dans les esprits.

Finalement on décida que, comme à l'accoutumée, l'abbé Taillière serait chargé du transport du corps du défunt.

Devant la tombe creusée par le Père Forateur et en l'absence du Père Missionnaire, l'abbé Nédiction donna l'absolution.

le Père Venche et l'abbé Gonja avaient joliment fleuri la tombe.

Celle-ci fût recouverte d'une belle pierre tombale préparée par l'abbé Tonneuse.

Sur le chemin du retour, le spectacle fut déchirant.

Le Père Pendiculaire était plié en deux de douleur et de chagrin.

L'abbé Vitré était lui aussi plein de larmes.

La Mère Cédès, invitée pour l'occasion, fermait la marche en compagnie du frère du Père Igord.

A l'arrivée, le Père Sil et l'abbé Chamelle préparèrent le repas tout en consultant les livres culinaires du Saint Doux.

Le Père Nod et le Père Collateur servirent à boire et chacun put se remettre de ses émotions.

L'abbé BICI.

PUB - INFOS



CHAMPAGNE

Gilles LESEURRE
Récoltant - Manipulant
10200 - BAR SUR AUBE

Dépôt d'Elbeuf et de sa région à Martot

☎ 02 35 78 90 19 ou ☎ 06 60 26 78 44

Promo : 13,50 € la bouteille

A consommer avec modération

Presse, papeterie, Librairie, Cadeaux



SARL COUTEAU

Mag presse
Centre commercial Super U
27460 IGOVILLE

Tél/ 0951406180 - Fax/ 0235234885
presse_super.u_igoville@aol.fr

SONO LIGHT SHOWVINCE



Sonorisation de toutes prestations
Ambiance assurée, avec 18 ans
d'expérience
Rendez-vous sur son site internet

WWW.DJ-VINCE.ORG

TEL : 06 22 22 66 21

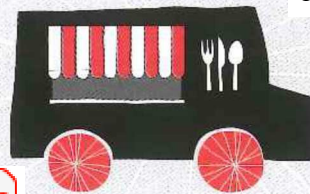
Eugenie Poussier_07092020093624.PDF

Au Petit Creux

Frites Fraîches maison

Portier

Friterie ambulante traditionnel



1 RUE DE L'EURE 27340 MARTOT

Lundi au Samedi à Martot 27 le Midi

06/79/21/33/82

portierph@Wanadoo.fr
Siren 8152583140013



Olivia Coiffure

salon mixte

Mardi au Vendredi de 9h à 19h et Samedi de 8h à 18h

Téléphone : 02 35 87 07 03

701 Rue Village, 27340 Criquebeuf-sur-Seine

SECRET DE BEAUTÉ

Institut de beauté sur rendez-vous

Laetitia ZANNI

713 rue du village - Criquebeuf sur Seine

06.62.57.74.31

H&B Style Home

Coiffure à domicile

Venez découvrir mon expérience de la coiffure à votre domicile

COUPE, COULEUR, MECHES.....

En plus de la coiffure Mixte découvrez mon expérience de Barber



Tél: 06 65 00 97 04

hbstylehome@gmail.com

Page Facebook : H&B Style Home

Amandine Pichon

Sophrologue certifiée

06.58.12.37.79

www.apsophrologie.sitew.fr
27340 Criquebeuf s/ Seine

PUB - INFOS

Gravity parc des défis

Venez vivre des sensations inédites au Parc Gravity
rue aux thuilliers à Saint Pierre lès Elbeuf

Vacances scolaires : 7 jours sur 7 10h-12h et 14h-19h Vendredi et samedi jusqu'à 23 h
Période scolaire : mercredi et dimanche 10h-12h et 14h 19h samedi 10h-12h et 14h-23h



MARTOT
DIRECT PRODUCTEUR
DISTRIBUTEUR DE LÉGUMES FRAIS
24 HEURES SUR 24 - 7 JOURS SUR 7

10 RUE DE LA MAIRIE
20M APRES LE DOS D'ANE
Tél : 06.98.37.48.05



VENANT D'ELBEUF AU FEU A DROITE
VENANT DE PONT DE L'ARCHE AU FEU
A GAUCHE



**LA CABANE DE
MON MARAICHER**
**Distributeur de
Légumes Frais**
24/24 7/7

LE MERCANTI CAMION PIZZA

De savoureuses pizzas
sur la place de l'église,
le mercredi de 18h à 21h



Nous vous proposons une gamme de légumes en suivant les saisons.

Tous nos légumes cultivés sont issus d'une culture raisonnée pour vous donner la meilleure qualité.

Suivez nous sur notre compte
facebook
Augredessaisons

AU GRE DES SAISONS

Nicolas et Guillaume LABIFFE
vous proposent leurs légumes
des quatre saisons.

Notre magasin se situe :
9, rue du Barrage
27340 MARTOT
Tél : 06.13.54.47.29

Le magasin est ouvert les :
Lundi de 15h00 à 19h00
Vendredi de 15h00 à 19h00
Samedi de 9h30 à 13h00
Et à partir de septembre 2017
Le mercredi de 15h00 à 19h00



Jacky Dutel
Taxi N°1
Commune de rattachement
Criquebeuf sur Seine
TEL : 06.62.51.61.47
02.35.78.19.33
St Pierre les Elbeuf

A votre disposition pour tous vos transports
Etudie TOUTES demandes

24H / 24 7J / 7

SARL G.E.F.P.

TRANSPORTS EXPRESS
TOUTES DISTANCES

25 Residence St Aignan 27340 MARTOT
06 25 51 75 55
02 35 81 22 70
Mail : sarlgepf@free.fr
SIRET : 500 019 203 00016

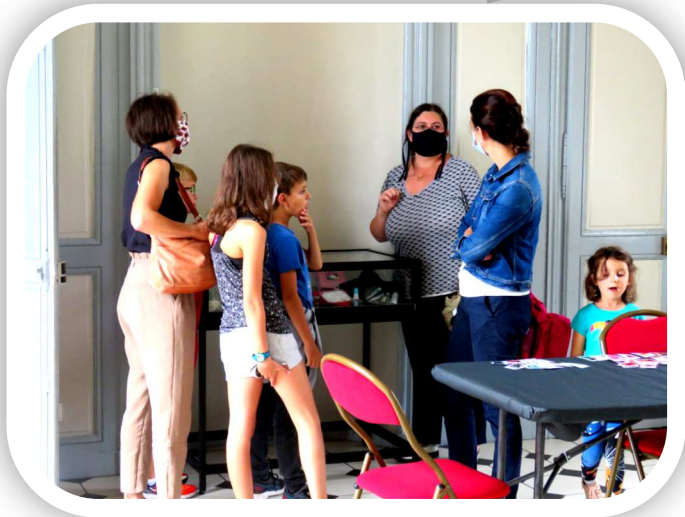
Mail : sarlgepf@free.fr

SIRET : 500 019 203 0016

LE TRIMESTRE EN PHOTOS



LE TRIMESTRE EN PHOTOS



Les Journées du Patrimoine au Château



Réunion de parents d'élèves à propos de la cantine scolaire



Réunion de la Commission Culturelle

MÉMO PRATIQUE

COM. INFOS n° 77
OCTOBRE 2020

Numéros d'urgence

Appel d'urgence européen : 112
Gendarmerie : 17 (renseignements : 02.35.23.00.17)
Pompiers : 18 (renseignements : 02.35.23.19.98)
Samu : 15
Accueil sans abri : 115
Allo enfance maltraitée : 119 ou 0.800.054.1 41
Centre anti-poisons (Haute Normandie) : 0800 59 59 59
Drogue, alcool, tabac info service : 113
Électricité De France dépannage : 0.810.333.027
France Télécom dépannage : 1013
Générale des eaux dépannage : 0969395634
Gaz De France dépannage : 0.810.433.027
Hépatite info service : 0.800.845.800
Sida info service : 0.800.840.800

Numéros utiles

Air France : 3654
Annexe du château de Martot : 02.35.87.89.97
Centre de loisirs de Criquebeuf : 02.35.81.40.41
Info Emploi Service : 0.825.347.347
La Maison de l'Emploi (Alizay) : 02.35.02.71.85
Pôle-emploi : 3949 Site : www.pole-emploi.fr
Presbytère de la paroisse : 02.35.23.01.31
SNCF: 3635
SPA : 02.35.70.20.36
Union Sportive Pont de l'Arche Canton : 02.32.02.16.61
Interventions guêpes frelons : 06 72 42 17 00

Infos utiles

Tarifs de location de la salle des fêtes

2021 : - salle : 350 €

Services publics

Allô service public : 3939 ou sur le site : www.service-public.fr
Centre des impôts de Louviers : 02.32.25.71.00
Centre Médico-Social de Pont de l'Arche : 02.35.23.01.05

Communauté d'agglomération « Seine-Eure » consulter le site : www.agglo-seine-eure.fr
Secrétariat général : 02.32.50.85.50
Service d'aide à domicile : 02.76.46.02.00
Service Jeunesse : 02.76.46.03.44

Préfecture de l'Eure (Evreux) : 02.32.78.27.27
Sous-préfecture (Les Andelys) : 02.32.54.74.87
Conseil général de l'Eure (Evreux) : 02.32.31.50.50
Direction de l'équipement (Louviers) : 02.32.09.48.00

Agence Postale de Criquebeuf sur Seine : 02.32.13.23.10

Mairie de Martot : 02.35.81.58.59 Fax : 02.35.87.93.82
Email : martot.mairie@wanadoo . **Site** : www.martot.fr

École de Martot : 02.35.87.10.70

Permanences et horaires d'ouvertures

Mairie de Martot : lundi de 9h30 à 11h30, mardi de 16h à 19h et jeudi de 15h à 18h ou sur rendez-vous.

Déchetterie de Caudebec les Elbeuf : lundi au samedi de 10h00 à 18h00
Dimanche de 9h30 à 12h30

Agence Postale de Criquebeuf : du lundi au jeudi de 13h45 à 16h
vendredi et samedi de 10h à 11h30